



FISM Newsletter

Nr. 53 – Février 2018

Aux Présidents des Sociétés magiques adhérentes et aux Délégués de l'Assemblée générale de la FISM

Cher(e) Délégué(e), Cher(e) Ami(e) en Magie,

Les mondiaux de magie de la FISM 2018 auront lieu dans quelque quatre mois, et avec eux, notre Assemblée générale triennale qui se tiendra le mardi 10 juillet 2018. L'ordre du jour et les annexes ad hoc vous parviendront en mai prochain.

COMITE DE DIRECTION

Au cours de la prochaine Assemblée générale à Busan (10 juillet 2018), les membres du Comité de direction FISM seront soumis à réélection :

- PRESIDENT INTERNATIONAL

Domenico Dante se représentera au poste de Président pour un ultime mandat de 3 ans (2018-2021).

- VICE-PRESIDENT INTERNATIONAL (AFFAIRES GENERALES)

Vacant

- VICE-PRESIDENT INTERNATIONAL (TRESORERIE)

Peter Din se représentera au poste de Vice-président international pour un nouveau mandat consécutif de trois ans.

Ce poste requiert des compétences spécifiques en comptabilité.

Les candidats sont priés d'envoyer leur candidature, avec mention précise du poste souhaité, à mon adresse e-mail :

domenicodantefism@gmail.com avant le 30 mars 2018.

Pour gagner du temps à l'Assemblée générale, il n'y aura pas d'espace pour les questions/réponses. Les candidats sont dès lors priés d'envoyer leur curriculum vitae complet (1 page A4). Ainsi les présidents disposeront déjà des renseignements nécessaires au vote.

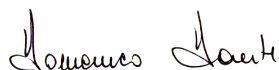
PRESENCE DES PRESIDENTS/DELEGUES

Etant donné que les présidents des sociétés membres, ou leur délégué à l'Assemblée générale, se verront attribuer des sièges prioritaires et participeront à la Cérémonie d'ouverture, nous avons besoin de savoir quels présidents, ou quel délégué, seront présents. Dès lors, je vous saurais gré de m'informer d'ici au 30 avril 2018 de votre présence ou de celle de votre délégué en envoyant un e-mail à la secrétaire du Comité de direction Priska Walther pwmagic@bluewin.ch

COTISATION EN RETARD ET DROIT DE VOTE

Vous voudrez bien prendre note qu'il est de la plus haute importance que votre société se soit acquittée de sa cotisation jusqu'en 2018. Dans le cas contraire, vous ne serez autorisé à voter sur aucun objet de l'ordre du jour. En payant votre cotisation dès que possible, vous nous faciliterez grandement la tâche.

Cordialement,



Domenico Dante
Président international

